

SEANCE DU 06 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Monsieur LEMETTAIS Vincent, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

Présents : Mesdames et Messieurs AUZOU Patricia, HORCHOLLE Patrice, BLONDEL Virginie, GROUT Stéphanie, CAHARD Ghislaine, BARBARAY Marc, LEHMAN Franck GUEDON Lionel et REVERT Rémi.

Absents excusés : Madame et Messieurs BARBULEE Catherine (pouvoir à REVERT Rémi), ROUX François (pouvoir à LEHMAN Franck), PICARD Jean-Baptiste.

Absents : Madame PAGE Lydia

Madame AUZOU Patricia est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

1 - Présentation de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur

La société concept NF est venue présenter au conseiller municipal l'étude de faisabilité des différents modes de chauffage possibles, envisageables pour créer un réseau de chaleur pour les bâtiments : salle Léon Lelièvre, école du nouveau monde, mairie et logement communal au-dessus de la mairie.

2 - Bons scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde aux élèves du secondaire un bon scolaire d'une valeur de 30 €. Les élèves de plus de 16 ans devront présenter un certificat de scolarité en mairie pour bénéficier de cette aide. L'âge limite est de 17 ans au 31/12/2017.

Ces bons pour l'achat de fournitures scolaires seront à retirer à la mairie à compter du 03 août 2017 et devront être présentés au magasin Le Pupitre à Doudeville, Intermarché, le Centre Leclerc ou Bureau Vallée à Yvetot.

3 - Horaires d'été de la Mairie

Du 1^{er} juillet au 31 août 2017, la mairie sera ouverte au public seulement le jeudi de 15h à 18h.

4 - SDE76 - Retrait des 41 communes de la Métropole

Suite aux délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du Syndicat Départemental d'Energie 76 (SDE76) ainsi qu'à la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hénouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

5 - Vente logements Logéal - Necqueville

Vu la demande de Logéal Immobilière en date du 29 mai 2017 de mise en vente d'une partie du parc locatif de la Résidence Necqueville située à Hautot-Saint-Sulpice, à savoir trente logements, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la vente des logements concernés,
- demande à Logéal Immobilière, dans le cas où les locataires actuels ne peuvent ou ne veulent se porter acquéreurs, qu'ils puissent continuer d'habiter les logements dans les conditions réglementaires prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation,

6 - FAJ 2017 - Proposition de renouvellement d'adhésion

Vu la demande de Monsieur Pascal MARTIN, Président du Département de Seine-Maritime en date du 02 mai 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2017. Le montant de la participation 2017 s'élève à 149.04 € (648 habitants x 0.23 €). Il sera imputé au chapitre 65 du budget communal 2017.

7 - SMBV - Extension de périmètre

Vu la demande du Syndicat des Bassins Versants de la Durdent - St Valéry - Veulettes en date du 20 avril 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour les communes d'Ancourteville-sur-Héricourt, Beuzeville-la-Guéraud, Cleuville, Sommesnil et Thiouville, accepte la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine(CACVS) pour les communes d'Alvimare, Bermonville, Cléville, Cliponville, Envronville et Saint-Pierre-Lavis, accepte la demande d'adhésion de la commune de Rocquefort.

8 - CCRY - Présentation du rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport n°1 de la CLECT concernant l'évaluation des transferts de produits et charges des communes ayant rejoint la CCRY au 1^{er} janvier 2017,
- approuve le rapport n°2 de la CLECT ci-joint en annexe concernant l'évaluation des transferts de charges des communes ayant transféré la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au 1^{er} janvier 2017 à la CCRY.

9 – Proposition de modification du contrat de location de la salle des associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de modifier le contrat de location de la salle Léon Lelièvre ainsi que celui de la salle des Associations sur les points suivants :
 - le mode de restitution du chèque de caution au locataire,
 - l'interdiction de sortir du mobilier à l'extérieur des salles.

10 – Comptes rendus et missions des diverses commissions

SIEA du Caux Central – Point sur la réunion de bureau et du conseil syndical

SIVOS – La rentrée scolaire 2017-2018 aura lieu le 04 septembre 2017, en attente de la décision de la DASEN et du département sur l'organisation de la rentrée.

Caux Ph'Hautot Club – La date de l'exposition annuelle est modifiée et est décalée au Mois de Novembre 2018. La date exacte reste à déterminer avec M. Gérard FOHRER.

PLUi – compte rendu de la réunion du Padd

Réunion associative Foncière – Compte rendu de l'assemblée générale

Commission Urbanisme – compte rendu de la dernière réunion (validation des autorisations d'urbanisme délivrées depuis 10 ans). Une prochaine réunion est programmée à la demande la CCRY (pour le PLUi) afin de répertorier les bâtiments qui pourraient potentiellement subir un changement d'affectation.

11 – Questions diverses

CCAS – À partir de 2017, les personnes de plus de 65 ans auront le choix entre un colis ou le repas des anciens.

Le mur du Presbytère est à réparer.

Logement au-dessus de la mairie : libre actuellement, nous devons déterminer sa réhabilitation.